



*Le Péage-de-Roussillon, le 2 septembre 2024*

## Déploiement du TNE dans les collèges privés !

Depuis 2022, le Département déploie le dispositif Territoire Numérique Educatif (TNE) en Isère, en lien avec l'Education nationale et en co-financement avec la Banque des territoires. Les collèges privés en étaient exclus pour des raisons juridiques. Une nouvelle directive de l'Education nationale le permet désormais. D'ici à la fin de l'année 2024, le Département lancera donc un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) permettant de doter en matériel informatique les collèges privés.

Le TNE poursuit 3 objectifs définis par l'Etat : mettre en œuvre et favoriser la continuité pédagogique, participer à l'accélération des pratiques numériques et réduire la fracture numérique.

En Isère, son déploiement est piloté par le Département en ce qui concerne les équipements informatiques et les ressources. Grâce à deux AMI lancés en 2023 et en 2024 pour un budget total de 13 M€ (dont 9 M€ pilotés par le Département, 100 % des collèges publics isérois disposent désormais d'un équipement numérique, 71 collèges des 97 existant en Isère ayant eu recours au TNE. Concernant les écoles publiques et privées, 148 communes et EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) ont répondu aux AMI. Un réel succès qui a permis de doter 295 écoles publiques et privées.

Le Département, désormais autorisé à déployer le TNE dans les collèges privés, lancera donc un AMI spécifique d'ici à la fin de l'année civile, pour un montant de 870 000 € (dont la moitié issue de fonds propres du Département). Ce nouvel AMI permettra ainsi, comme il l'a fait dans les collèges publics de :

- doter les collèges qui en ont besoin d'un équipement (ou de moderniser des équipements qui le nécessitent) afin de faire du numérique un levier en matière d'Education et d'égalité des chances ;
- faire évoluer les pratiques et accompagner ces mutations (tant auprès des enseignements que des élèves et de leur famille) afin d'accélérer les usages numériques et de lutter contre la fracture numérique.

*« L'évolution des ambitions de l'Education nationale concernant le Territoire numérique éducatif est essentielle, et va nous permettre de pouvoir désormais doter les collèges privés qui le souhaitent d'équipements informatiques, comme nous l'avons fait dans les collèges publics. Je*



*considère que le rôle de la puissance publique doit être égalitaire dans le public comme dans le privé, car la lutte contre la fracture numérique et pour l'égalité des chances concernent le public comme le privé », souligne Jean-Pierre Barbier, Président du Département.*

## Contact Presse

Claire Martin : 06 86 69 98 01 - [claire.martin@isere.fr](mailto:claire.martin@isere.fr)